

Lettre Info n°13



1. Logistique urbaine en Nouvelle-Aquitaine : des territoires en actions !
2. Soutien de l'Etat aux projets d'aménagements cyclables
3. Le parc des véhicules routiers en Nouvelle-Aquitaine au 1^{er} janvier 2022
4. Retour sur la rencontre régionale annuelle « Objectif CO2 » à Bordeaux

1. Logistique urbaine en Nouvelle-Aquitaine : des territoires en actions !

Le programme CEE InTerLUD, lancé en 2020, a permis l'engagement de **41 EPCI dans l'élaboration de chartes de logistique urbaine durable**. En **Nouvelle-Aquitaine**, ce sont **7 collectivités** qui se sont lancées : GrandAngoulême, Limoges Métropole, CDA de La Rochelle, Grand Châtelleraut, CA du Pays Basque via le Syndicat des Mobilités, Pau Béarn Pyrénées également via leur Syndicat des Mobilités et Bordeaux Métropole.

Après une phase de diagnostic et de nombreuses réunions de concertations, ces territoires sont en pleine rédaction ou validation de leur plan d'action. Plusieurs événements de signature de charte sont prévus entre ce printemps et l'automne 2023 ! Ces chartes ouvriront la voie à la mise en place d'actions concrètes qui concilient intérêts publics, collectifs, individuels et privés.

Zoom sur la charte du Syndicat des Mobilités Pau Béarn Pyrénées :

Charte de logistique urbaine durable



Aménager l'espace de façon à simplifier la logistique, apaiser le centre-ville et diminuer les nuisances :

1. Aménager des aires de livraison en adéquation avec les besoins
2. Aménager des espaces d'attente pour les poids-lourds dans les zones d'activités périphériques
3. Faire évoluer progressivement les accès du cœur piéton de Pau pour conforter ce secteur pacifié
4. Faciliter et anticiper la mise en place de la ZFE-m

Favoriser la mise en place de flux et pratiques émergentes :

5. Soutenir la cyclo-logistique
6. Organiser un chantier de travaux exemplaire et reproductible
7. Soutenir le développement des filières de circuits-courts

Coordonner les acteurs locaux et les encourager vers une logistique urbaine durable :

8. Encourager les principaux acteurs générateurs de flux, à garantir la logistique urbaine durable
9. Réaliser un schéma de déploiement des infrastructures d'avitaillement en énergie
10. Dialoguer et communiquer autour de la logistique urbaine durable
11. Accompagner les partenaires Interlud, vers la formation et les outils de pilotage en faveur de la logistique urbaine durable

Le programme InTerLUD c'est aussi **des outils et ressources** pour accompagner le changement :

- **40 fiches [projets](#) et 78 [solutions](#) de logistique urbaine** sont en ligne sur le site InTerLUD et la plateforme France Mobilités. Ces fiches permettent de partager des retours d'expérience de projets de collectivités ou acteurs publics et de mettre en avant des solutions innovantes proposées par des entreprises du secteur.
- **Des ressources** destinées à accompagner **les acteurs de la formation et les professionnels en charge de piloter des sujets de logistique urbaine** dans les organisations professionnelles ou les entreprises sont à mis à disposition, comme :
 - [Les Clés du référent logistique urbaine durable](#), 10 questions clés réalisées par des enseignants chercheurs et 11 témoignages de professionnelles sur leurs pratiques.
 - [Vis ma Livraison](#) : un jeu de rôle à mettre en œuvre en entreprise pour simuler les situations auxquelles les conducteurs et conductrices sont confrontés en milieu urbain.
- **Des applications** ont également été développées :
 - Le site www.zfe.green : face à la complexité du paysage réglementaire des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m), cet **outil gratuit et accessible à tous les professionnels** leur permet de disposer d'informations claires et précises, et de visualiser rapidement les contraintes de circulation des ZFE-m spécifiques à chaque territoire à leur type de véhicule.
 - L'application **DeliveryPark** : actuellement en test dans la métropole de Lyon, cette **application collaborative a vocation à devenir un « disque de livraison numérique »**. Elle permet à la collectivité, dans un premier temps, de réaliser une **cartographie des aires de livraisons** et d'avoir un retour en direct par les livreurs sur le **besoin d'aménagement de nouvelles aires ou d'un contrôle spécifique sur certaines aires** souvent occupées par des particuliers. L'application aura vocation, dans un deuxième temps, à voir la **disponibilité des aires en temps réel**.

Le programme InTerLUD prend fin le 30 avril 2023 et est renouvelé sous le nom de LUD+ pour 4 ans supplémentaires ! Ce nouveau programme aura pour objectifs d'accompagner 20 nouvelles collectivités dans l'élaboration de chartes, et **d'accompagner à la mise en œuvre des plans d'actions**.

Pour plus d'informations, contactez Kimberly Rebet k.rebet@logistic-low-carbon.fr

2. Soutien de l'Etat aux projets d'aménagements cyclables

Depuis le lancement du premier Plan vélo fin 2018, quatre éditions nationales de l'appel à projets du fonds mobilités actives et une édition régionale pour le financement d'aménagements cyclables ont déjà été lancées. En Nouvelle-Aquitaine, 102 projets d'aménagements cyclables répartis sur 72 territoires, en milieu urbain dense ou bien en zone rurale, ont ainsi déjà pu bénéficier d'un soutien de l'État pour un montant total de plus de 24 millions d'euros de subvention.

**Nombre de collectivités et projets lauréats des appels à projets
« Aménagements cyclables » en Nouvelle-Aquitaine**

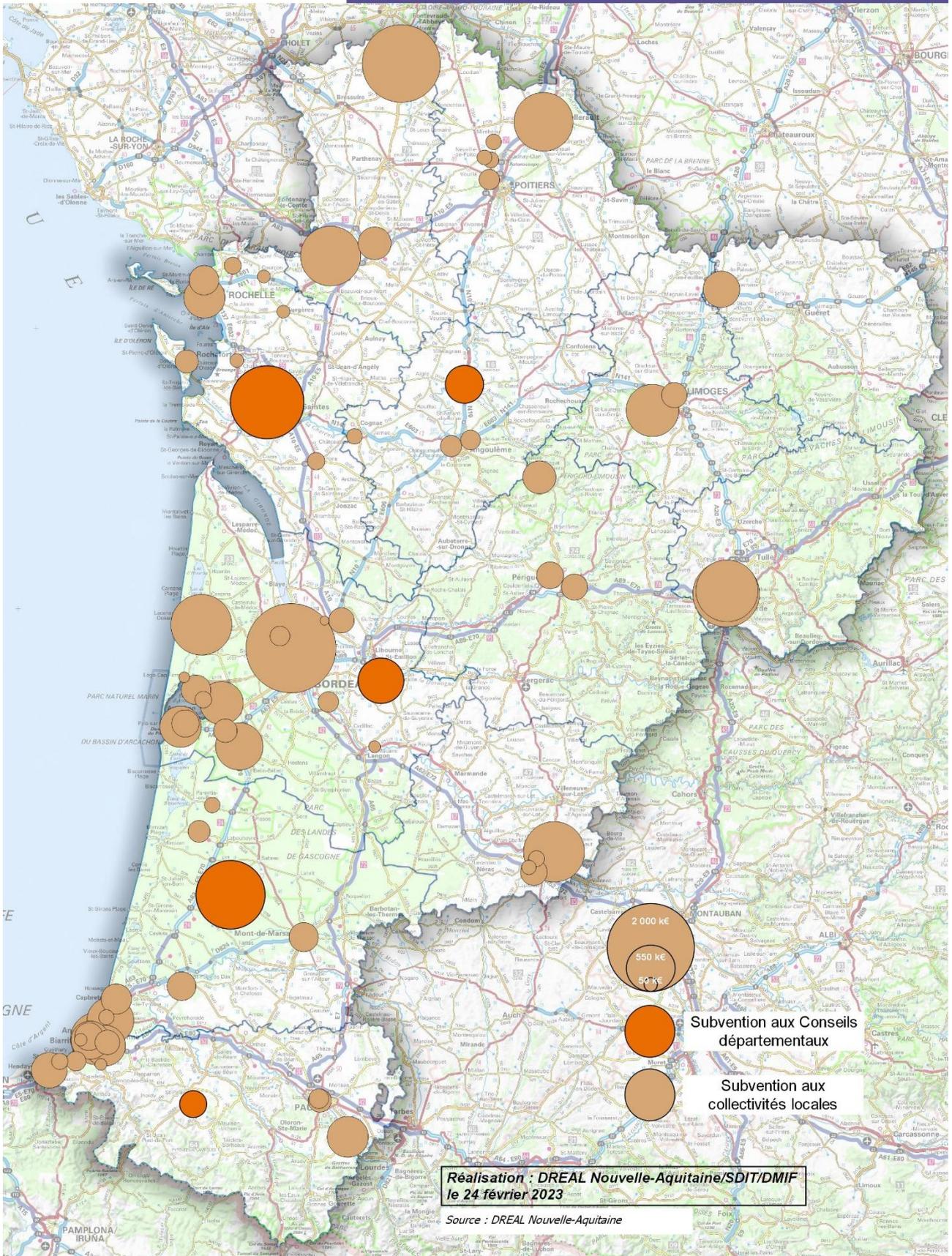
Départements	Nombre de collectivités lauréates	Nombre de projets lauréats	Montant total des subventions de l'État (en M€)
Charente	4	4	0,62 €
Charente-Maritime	9	13	2,36 €
Corrèze	2	2	2,02 €
Creuse	1	2	0,33 €
Dordogne	3	3	0,62 €
Gironde	16	25	5,88 €
Landes	8	12	2,58 €
Lot-et-Garonne	4	5	1,20 €
Pyrénées-Atlantiques	14	19	3,90 €
Deux-Sèvres	3	3	2,64 €
Vienne	6	12	1,30 €
Haute-Vienne	2	2	0,83 €
Nouvelle-Aquitaine	72	102	24,28 €

Dans le prolongement du Plan Vélo et Mobilités Actives annoncé par la Première ministre le 20 septembre 2022, une nouvelle édition de l'appel à projets du « Fonds mobilités actives - aménagements cyclables » est lancée depuis le 20 janvier 2023 par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Cet appel à projets a pour objectif de soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables pour les déplacements du quotidien.

Pour 2023, le Gouvernement a acté une enveloppe totale de 250 millions d'euros. Une première enveloppe de 100 millions d'euros est ouverte aujourd'hui pour poursuivre le développement d'infrastructures cyclables sur le territoire national. L'appel à projets du Fonds mobilités actives est ouvert à tous les maîtres d'ouvrage publics, notamment les communes, les départements, les groupements de collectivités, dès lors que le projet s'inscrit dans une politique cyclable cohérente à l'échelle du territoire et qu'il respecte les recommandations techniques élaborées par le Cerema en matière de sécurité. Il doit permettre d'intensifier la réalisation d'aménagements cyclables identifiés comme nécessaires dans des secteurs à enjeu et coûteux du fait de leur ampleur. Une attention particulière sera accordée aux territoires peu denses pour lesquels l'effet de levier des aides de l'État est le plus marqué.

Le dépôt des dossiers de candidature est clôturé. L'annonce des lauréats est prévue en septembre 2023.

Aménagements cyclables - Soutien financier de l'Etat (AAP FMA et France Relance Vélo)



**Réalisation : DREAL Nouvelle-Aquitaine/SDIT/DMIF
le 24 février 2023**

Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine

3. Le parc des véhicules routiers en Nouvelle-Aquitaine au 1er janvier 2022

Un véhicule est considéré dans le parc en circulation s'il a été immatriculé au système d'immatriculation des véhicules (SIV) avant le 1^{er} janvier de l'année, si aucune opération de sortie de parc n'a pas été déclarée à l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) et si le véhicule est à jour de son contrôle technique ou en retard modéré.

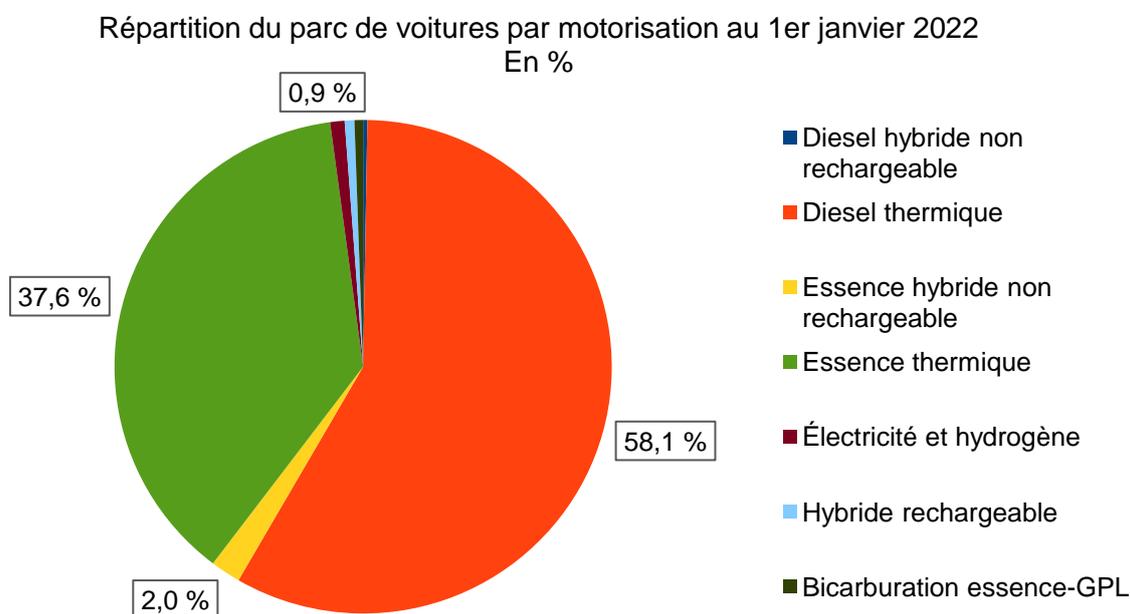
Au 1^{er} janvier 2022, le parc automobile en circulation en Nouvelle-Aquitaine se compose de 3,93 millions de voitures particulières, 8 445 autobus et autocars, 741 170 véhicules utilitaires légers et 65 075 poids lourds (*Source : Service des données et études statistiques*).

VOITURES PARTICULIÈRES

Au 1^{er} janvier 2022, 3,93 millions de voitures particulières sont en circulation en Nouvelle-Aquitaine, contre près de 3,90 millions un an plus tôt. Cela représente environ 1/10 du parc national. La hausse survient suite à la stabilisation du parc au 1^{er} janvier 2021 en lien avec la baisse des immatriculations de voiture neuves en 2020 (crise sanitaire).

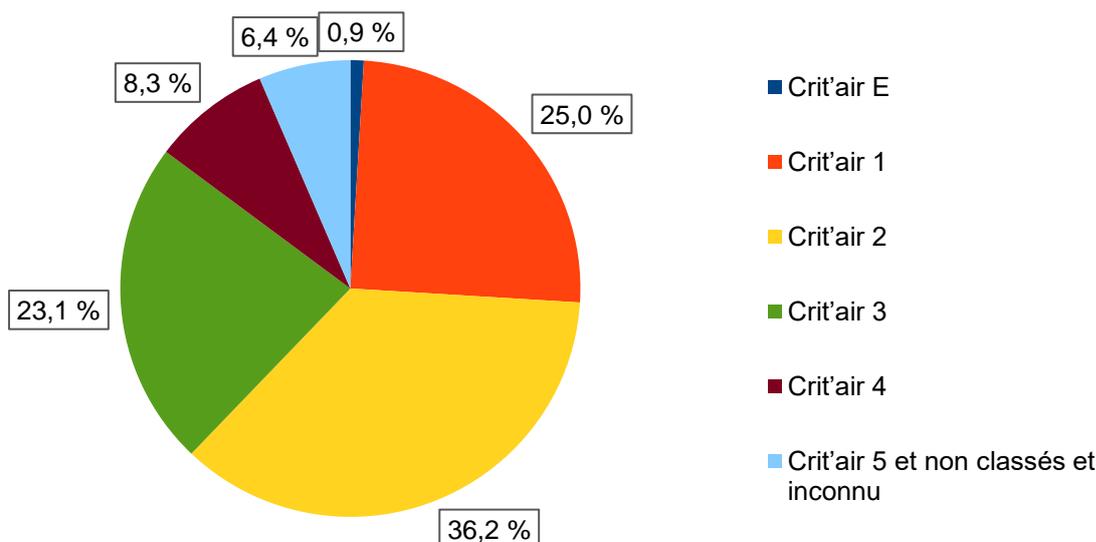
Leur âge moyen est de 10,4 ans, en légère hausse par rapport à 2021.

95,6 % du parc roulant est constitué de voitures à énergie thermique essence ou diesel. Les voitures diesel restent majoritaires (58,1 % du parc, 55,2 % en France) même si leur part décroît depuis quelques années. Les motorisations électriques, hydrogènes, hybrides rechargeables et bicarburant essence-GLP représentent 2,1 % du parc au 1^{er} janvier 2022. Les voitures électriques représentent désormais la première motorisation alternative aux carburations exclusivement essence ou diesel.



Au 1^{er} janvier 2022, ce sont les voitures éligibles à la vignette Crit'Air 2 qui sont les plus nombreuses (36,2 %), suivies des Crit'Air 1 puis des Crit'Air 3. La part des voitures éligibles à la vignette Crit'Air 1 augmente nettement entre 2021 et 2022 (+ 2,7 points) alors que celle des Crit'Air 3 diminue (- 1,7 point). La part des voitures les plus polluantes, classées Crit'Air 4, 5 ou non classées (14,8 %) est également en recul (- 2 points).

Répartition du parc de voitures par vignette Crit'Air au 1er janvier 2022 En %



AUTOCARS ET AUTOBUS

Au 1er janvier 2022, 6 701 autocars et 1 744 autobus sont en circulation en Nouvelle-Aquitaine, respectivement en baisse de 3,7 % et de 0,8 % par rapport à 2021.

La quasi-totalité des autocars disposent d'une motorisation diesel thermique (98,5 %). Cette motorisation est aussi majoritaire pour les autobus mais à un degré moindre (67,1 %). L'évolution du parc en termes de motorisation est perceptible pour les autobus, avec une part en progression des véhicules au gaz, électriques et diesel hybride non rechargeable : 21,3 % d'entre eux roulent totalement ou en partie au gaz, 5,7 % sont des hybrides non rechargeables et 4,6 % sont électriques.

Près de la moitié des autocars sont classés Crit'Air 2 (49,4 %). Les autobus sont moins souvent classés dans cette catégorie (25,5 %), 27,2 % des autobus étant classés en Crit'Air 1 ou E.

Éléments complémentaire au niveau national :

La moitié des autocars et des autobus répondent à la norme Euro 6, mise en place en janvier 2014, qui est désormais la plus répandue au sein du parc. Par ailleurs, la part des autocars de plus de 60 places augmente fortement. Notons qu'environ 2/3 des autocars sont exploités par une entreprise de transport de voyageurs, le reste étant exploité par une entreprise de location ou par une administration, une collectivité ou un établissement public.

VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS

Au 1^{er} janvier 2022, 741 170 véhicules utilitaires légers (VUL) sont en circulation en Nouvelle-Aquitaine. Ce sont essentiellement des camionnettes (79,1 % du parc).

La part du diesel dans le parc des VUL est prédominante (95,8 %). L'essence représente 3,1 % du parc et les autres motorisations (électrique, gaz...), 1,1 %.

Les utilisateurs de VUL sont à 55,2 % des particuliers. Les utilisateurs professionnels travaillent essentiellement dans le secteur de la construction, suivi du commerce et enfin des transports. Bien que tous les VUL ne soient pas encore équipés de vignettes Crit'Air, les éléments inscrits sur le certificat d'immatriculation déterminent à quelle vignette un véhicule est éligible. Au 1^{er} janvier 2022, près de la moitié de ce parc (47,8 %) relève de la vignette Crit'Air 2.

POIDS LOURDS

Le parc roulant de poids lourds est constitué de camions, de tracteurs routiers et de véhicules automoteurs spécialisés - VASP lourds destinés à des usages complémentaires au transport (ambulances, bennes à ordures, véhicules incendie...).

Au 1^{er} janvier 2022, le parc de poids lourds en Nouvelle-Aquitaine s'élève à 65 075 véhicules. Il est en légère hausse par rapport à 2021 (+1,6 %).

Les camions représentent la moitié du parc avec 32 816 véhicules mais leur part (50,4 %) a légèrement diminué depuis 2011 (- 3,6 points).

Plus d'un tiers des poids lourds ont 4 ans ou moins, avec des différences entre les camions et les VASP lourds, plus anciens en moyenne, et les tracteurs routiers, globalement plus récents :

- 25,2 % des camions ont 4 ans ou moins ;
- 23,1 % des VASP lourds ont 4 ans ou moins ;
- 56 % des tracteurs routiers ont 4 ans ou moins.

La quasi-totalité des poids lourds roulent au diesel (99,4 %). Les autres utilisent le gaz naturel, l'électricité reste très marginal.

Parmi l'ensemble des poids lourds, 47,7% relèvent de la vignette Crit'Air 2 et 16,4 % de la catégorie Crit'Air 3, avec là aussi de fortes disparités selon les types de véhicules.

En ce qui concerne les véhicules plus polluants, les camions éligibles aux vignettes Crit'Air 4, 5 ou non classés (trop âgés) représentent 48,9 % des camions en circulation. Une part similaire pour les VASP lourds (44,7 %). Alors que pour les tracteurs routiers, elle n'est que de 11,2 %.

Éléments complémentaire au niveau national :

Les entreprises du secteur des transports détiennent près d'un tiers des poids lourds. Ainsi, 2/3 sont utilisés par des entreprises hors secteur des transports. Par exemple, les camions sont utilisés par différents secteurs d'activité : transport (21,1 %), construction (17,4 %), commerce (14,6 %). Les tracteurs routiers sont quant à eux utilisés dans 57,1 % des cas par des entreprises du secteur des transports.

Retrouvez l'ensemble des données sur <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-sur-le-parc-automobile-francais-au-1er-janvier-2022>

4. Retour sur la rencontre régionale « Objectif CO2 » à Bordeaux

Le mercredi 11 janvier 2023, les partenaires régionaux du programme Engagements Volontaires pour l'Environnement (EVE) regroupant les 3 dispositifs Objectif CO2, EVcom et FRET21, ainsi que la plateforme d'échange de données environnementales, ont accueilli les entreprises de la filière du transport et de la logistique de la Nouvelle-Aquitaine au Stade Matmut Atlantique de Bordeaux (33). Ils ont ainsi rassemblé environ 70 participants.

Dans une démarche de responsabilité environnementale, les entreprises de la région ont évoqué les enjeux et les engagements du secteur pour atteindre la neutralité carbone, défi majeur de la transition écologique.

Le programme EVE traduit une synergie exemplaire entre les acteurs de la chaîne logistique et du transport, pour la maîtrise de la consommation d'énergie carbonée et la réduction des émissions polluantes, malgré des contraintes fortes aujourd'hui liées à la hausse des carburants et les conséquences des crises successives (Covid, Ukraine...).

La deuxième édition du programme EVE (2021-2023) a des objectifs plus ambitieux que la première. Rappelons que la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) vise la décarbonation complète du secteur à horizon 2050 avec un point d'étape de réduction de 28% des émissions CO2 en 2030 par rapport à 2015.

Par ailleurs, les organisations professionnelles et l'écosystème du transport routier sont mobilisés pour élaborer la feuille de route de décarbonation des véhicules lourds prévue par l'article 301 de la loi Climat et Résilience. Cette feuille de route identifiera les freins et les mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs climatiques de la France.

En Nouvelle-Aquitaine, plus de 267 entreprises sont signataires de la Charte Objectif CO2 depuis 2008. Lors de cette manifestation, l'ADEME et la Dreal ont eu le plaisir de remettre 21 chartes nouvelles ou renouvelées à 19 entreprises de transport de marchandises et à 2 entreprises de transport de voyageurs.

L'entreprise Avenir Atlantique des Deux-Sèvres a été mise à l'honneur lors de cette matinée pour l'obtention de son label Objectif CO2, faisant de cette entreprise la première entreprise de voyageurs à obtenir la labellisation en Nouvelle-Aquitaine.

Plus d'informations sur [Rencontre régionale "Objectif CO2" du 11 janvier 2023 au stade Matmut de Bordeaux](#) | [DREAL Nouvelle-Aquitaine \(developpement-durable.gouv.fr\)](#)



Publication réalisée dans le cadre de
Observatoire Régional des Transports Nouvelle-Aquitaine
Cité administrative, rue Jules Ferry – 33090 BORDEAUX
Directeur de la publication : Patrick Lorenzi
Comité de relecture : Bureau
Contact : Cindy Viard Rovira
Téléphone : 05 56 24 87 70 - 06 58 77 28 38
Courriel : ortnouvelleaquitaine@gmail.com
www.ortnouvelleaquitaine.fr

RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
*Liberté
Égalité
Fraternité*